

La dignité humaine, l'épanouissement individuel et la liberté de choix dans une société européenne multiforme

Par Bernard Heldt

L'Union européenne est en plein essor. Les institutions européennes sont, selon les estimations, directement ou indirectement à l'origine de 70% des législations nationales. La pédagogie curative et la sociothérapie ont tout lieu d'être visibles sous le feu des projecteurs européens et d'y acquérir une bonne renommée. L'Union compte 27 pays depuis le 1^{er} janvier 2007. Cela veut dire que l'influence de chaque pays est relativement plus faible qu'il y a 10 ans, lorsque l'Union européenne comportait encore 15 pays, ce qui veut dire aussi que l'influence de l'Union européenne dans sa totalité est devenue plus grande. C'est pourquoi il faut se réjouir de ce que les efforts pour arriver à un traité fondamental européen commun vont aboutir à un résultat. Le fondement juridique commun des citoyens de l'Union, la structure de base de la réglementation européenne, gagnera en transparence. Il est temps de faire entendre notre voix dans l'Union comme entité !

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Le préambule de cette Charte énonce (fragment):

Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

ELIANT défend la dignité humaine

L'Union européenne est basée sur une tradition de dignité humaine, d'épanouissement individuel et liberté de choix dans une société multiforme, ainsi qu'il ressort de divers articles de la Charte. Les domaines d'activité de l'anthroposophie comme l'enseignement dans des écoles libres, les soins de santé anthroposophiques, la pédagogie curative et l'agriculture biodynamique sont issus du patrimoine des penseurs européens et se trouvent au cœur de cette tradition européenne avec leurs principes directeurs. Nous devons continuer à les défendre de pied ferme dans l'Union européenne qui s'étend sans cesse et devient de plus en plus complexe et où le matérialisme, le conservatisme et les idéologies sont aux aguets !

C'est la raison pour laquelle les organisations internationales issues de l'anthroposophie se sont regroupées dans une Alliance européenne des initiatives issues de l'anthroposophie, ELIANT, afin de défendre la dignité humaine, l'épanouissement individuel et la liberté de choix dans une société européenne multiforme et d'être reconnues comme telles. Nous avons besoin à cette fin d'un million de signatures et nous en avons déjà réuni plus de 230.000!

Les droits civiques et l'institutionnalisation

L'article 26 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne parle de l'intégration des personnes handicapées et de la reconnaissance et du respect de leurs droits. L'un des fruits des institutions européennes est en effet la politique relative aux droits civiques des personnes handicapées dans l'Union européenne, qui a été élaborée par la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des Chances et adoptée par la Commission européenne le 30 juillet 1996. Les piliers de cette politique sont : les droits au lieu de la bienfaisance et un espace ouvert aux différences au lieu d'une adaptation à une norme artificielle. La politique est axée sur une citoyenneté à part entière et sur l'intégration des personnes handicapées au lieu de l'isolement et de l'exclusion.

Ceci incite certains idéologues à prêcher une politique rigide et unilatérale de désinstitutionnalisation : il faudrait fermer partout les 'instituts' car un citoyen moderne n'a tout de même pas envie d'y résider ! Chaque handicapé fut condamné à se joindre obligatoirement au 'mainstream' de la société. Voyez la Suède, la chose y fut possible, n'est-ce pas ? Quant à savoir exactement ce qu'était un 'institut', le flou persista jusqu'à ce qu'un chiffre fut lâché à tout hasard : 30 personnes qui résident ensemble d'une manière ou d'une autre....

L'ECCE, la coopération européenne pour la pédagogie curative et la sociothérapie d'orientation anthroposophique, a fait connaître en 2004 lors d'un congrès son opinion sur la désinstitutionnalisation, à savoir que la qualité de vie doit primer et non des chiffres qui ne font qu'étouffer les bons projets et qui sont du reste facile à contourner. Heureusement, l'ECCE n'était alors pas isolée, différentes

organisations européennes et nationales de soins aux handicapés, dont l'EASPD, l'association européenne des prestataires de services pour personnes handicapées et la fédération française des associations de parents UNAPEI, ont soutenu à fond cet appel à la qualité de vie. L'ECCE a souligné que l'exemple suédois tellement vanté ne fonctionne nullement aussi bien qu'on le croit généralement. Le Néerlandais Peter Siebesma a suivi la mise en œuvre de ce modèle en Suède pendant 20 ans et a consigné ses observations dans le petit livre très facile à lire: 'De doorn van Grunewald' (Assen 2007). Karl Grunewald était la force agissante de ce modèle suédois de soins. Cet ouvrage est en cours d'actualisation au dernier état de la situation et sera édité en anglais (oct. '07). L'idéal est très beau, expose Siebesma, mais il s'est avéré beaucoup plus difficile de le mettre en pratique.

Grâce à ces efforts, la tempête avec laquelle l'idée de désinstitutionnalisation rigide avait ravagé le paysage européen s'est heureusement calmée. Le bon sens a triomphé et la liberté de choix est de nouveau privilégiée : toute personne a le droit de déterminer elle-même comment elle veut vivre et habiter, comme dans une communauté fermée et ouverte, telle que nous la connaissons en sociothérapie. L'agenda „**qualité de vie**“ est sur la table et l'idée de citoyenneté et l'intégration ont acquis droit de cité à présent, et c'est tout bénéfique – surtout dans les nouveaux pays de l'UE où existent encore des situations effrayantes !

La véritable intégration nécessite la participation. C'est seulement possible si les gens dans la société sont prêts à se sensibiliser et à apporter leur concours. La participation ne prend pas naissance spontanément !

Les ONG anthroposophiques coopérantes

Le défi européen est relevé dans d'autres domaines d'activité anthroposophiques. L'ECCE n'est pas seule à être entrée dans l'arène, mais aussi le mouvement de l'école libre, l'agriculture biodynamique, les médecins, les fabricants de médicaments anthroposophiques, les patients et ainsi de suite.

Le 29 juin 2006, 10 ONG européennes qui oeuvrent dans le cadre de l'anthroposophie ont discuté et signé à Bruxelles la charte de l'Alliance européenne des initiatives issues de l'anthroposophie, ELIANT. Cette Charte affirme que l'anthroposophie, dans des domaines tels que l'agriculture, la pédagogie, la pédagogie curative et la médecine, a contribué aux valeurs centrales de la culture européenne que sont la dignité humaine et le développement individuel. Les signataires de la Charte – dont l'ECCE – se prononcent sur la manière dont elles entendent y contribuer.

Le traité fondamental européen mentionne que si une organisation peut remettre un million de signatures à la Commission européenne, celle-ci est obligée d'entreprendre une action (voyez l'encadré). La Commission européenne a déclaré prendre cette obligation au sérieux !

Traité établissant une Constitution pour l'Europe
Article 1-47 Principe de la démocratie participative

Paragraphe 4.

'Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution. La loi européenne arrête les dispositions relatives aux procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative citoyenne, y compris le nombre minimum d'États membres dont les citoyens qui la présentent doivent provenir.

Afin de donner un poids politique à cette Charte, il a été dès lors décidé de lancer une action en vue de collecter un million de signatures et de les soumettre à la Commission européenne. A cette fin, les différentes organisations anthroposophiques ont été sensibilisées au cours des mois écoulés. On trouvera plus d'informations sur www.eliant.eu

Cette action doit être soutenue pour devenir un facteur significatif en Europe. Un million est un nombre élevé, mais songez que l'Europe compte près de 500 millions de citoyens en 2007, il s'agit donc de plus de 2 % des citoyens, pour les Pays-Bas, ce sont p.ex. 33.000, pour la Belgique 22.000 et pour la France 120.000 personnes qui sont en contact avec les initiatives anthroposophiques d'une manière quelconque : les parents d'écoles libres ou d'institutions de pédagogie curative et de sociothérapie, les consommateurs de produits de l'agriculture biodynamique, les patients et les clients de la médecine anthroposophique ou des soins thérapeutiques anthroposophiques ou les consultants biographiques etc. En ce moment (octobre 2007), plus de 230.000 signatures ont été récoltées. Mais nous continuons – nous devons atteindre le million ! Nous devons montrer que nous sommes un facteur de poids!

Les lois et les règles de Bruxelles ont de plus en plus un impact sur notre vie à l'intérieur des frontières nationales. Quiconque ne fait pas entendre sa voix dans les organes européens – conseil des ministres, Commission et parlement – n'aura guère voix au chapitre. C'est pourquoi les organisations internationales anthroposophiques se sont regroupées dans une Alliance européenne d'initiatives issues de l'Anthroposophie, ELIANT.

Au moyen de cette alliance européenne, nous voulons montrer à Bruxelles que l'anthroposophie et les initiatives qui en sont issues, les institutions et entreprises qui s'en inspirent, sont le produit et sont au centre de la tradition européenne de dignité humaine, de développement individuel et de liberté de choix dans une société multiforme. C'est pourquoi une charte commune a été rédigée. Voyez aussi: www.eliant.eu et www.eliant.nl

Par la signature de cette charte, toute personne qui porte l'anthroposophie appliquée dans son cœur et veut la soutenir au niveau européen peut en témoigner personnellement à Bruxelles. Si vous êtes un partisan de l'agriculture biodynamique, de la pédagogie en école libre, des soins de santé anthroposophiques, de la psychiatrie, des soins aux handicapés et d'autres applications fructueuses de l'anthroposophie, c'est la voie à suivre et c'est le moment d'en faire la preuve avec votre voix.

ELIANT veut avoir collecté un million de signatures en 2008 en Europe, nous en avons déjà plus de 230.000! Nous voulons apporter notre concours à l'initiative comme citoyens européens.